

Le Livret de Développement Durable devient Solidaire !

Paris, le 10 novembre 2016 – L'adoption définitive le 8 novembre de la loi Sapin II par le Parlement consacre la création d'un nouveau placement solidaire : le Livret de Développement et Solidaire (LDDS). Sa commercialisation dans tous les réseaux bancaires dès 2017, est une nouvelle étape dans la démocratisation de l'épargne solidaire.

A l'occasion du bicentenaire de la Caisse des Dépôts le 12 janvier dernier, François Hollande avait exprimé son souhait de renforcer le financement de l'économie sociale et solidaire, grâce au fléchage du LDD vers ce secteur. C'est maintenant chose faite avec la transformation du LDD en LDDS, et Finansol s'en réjouit.



« Nous venons de remporter une victoire avec la transformation d'un livret réglementé en livret solidaire. C'est un soutien précieux du Gouvernement et du Parlement qui vient d'être apporté à la finance solidaire : permettre aux 25 millions de Français, détenteurs d'un LDD de donner une orientation solidaire à leur épargne, c'est entendre la demande grandissante des épargnants de donner du sens à leur argent !

Ce LDD solidaire sera également l'occasion pour les réseaux bancaires de financer des entreprises qui mettent au cœur de leur projet l'engagement social et environnemental, avant la recherche d'une rentabilité financière.

Toute notre attention va maintenant se porter sur la mise en œuvre de cette avancée, que nous souhaitons effective au tout début de l'année 2017." déclare Frédéric Tiberghien, Président de l'association Finansol.

Agence Wellcom : Mélanie Decomps / Camille Vezirian
md@wellcom.fr ; cve@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui près de 80 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Finansol est membre du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionariat des Salariés en tant que personnalité qualifiée (COPIESAS) et d'ESS France, la Chambre Française de l'Economie sociale et solidaire. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe plus de 140 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org